

Révision n° 2 du SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale

Réunion publique

Date et lieu : Le 19 décembre 2024, 18h, à Combourg

Participants : Entre 10 et 15

Accueil : M. Joël LE BESCO, maire de Combourg

Introduction : M. Pierre-Yves Mahieu, Président de la coopération Pays de Saint-Malo

Présentation : M. Bertrand Douhet, Directeur de la coopération Pays de Saint-Malo
[Cf. support de présentation ci-joint](#)

Sujets	Question ou commentaire du public	Éléments de réponse apportées
Energie renouvelables	Les parcs photovoltaïques (parcs PV) seront ils déployés sur des zones agricoles, ou avez-vous prévu de les mettre sur les toits des bâtiments pour protéger l'agriculture ?	<p>L'objectif premier est de limiter les besoins en énergie (par exemple par la promotion des constructions bioclimatiques). Il s'agit également de développer les énergies renouvelables (EnR). Toutes les EnR seront à développer (solaire, éolien, méthanisation...). La plus capacitaire est l'éolien. Pour l'éolien, c'est plutôt en Bretagne Romantique que se situent les quelques potentiels (compte tenu notamment des contraintes sur le nord, que ce soit l'urbanisation ou le paysage du Mont-St-Michel). Le nord, avec ses nombreux bâtiments, parkings, bâtiments... est plus apte à recevoir le PV.</p> <p>Il est bien souhaité que les EnR ne consomment pas de terres agricoles. Cette disposition est également affirmée par le SRADDET Bretagne (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Enfin, les réglementations nationales encadrent et réglementent fortement les objectifs et possibilités notamment en matière de développement du PV.</p>
Mobilité	Quid du contournement de Combourg et de la rocade Est ?	Le contournement, c'est un projet porté par le Département, qui fixe les priorités. Ces



Sujets	Question ou commentaire du public	Éléments de réponse apportées
		<p>priorités pourront être par ailleurs revues compte tenu des difficultés financières actuelles rencontrées par tous les Départements.</p> <p>Par ailleurs, l'impact en termes de consommation foncière de ce type d'infrastructure est très important, même si, parmi les scénarios présentés, le choix se porte a priori sur celui qui impacte le moins le foncier agricole.</p>
Commerce	Le SCoT vise la vitalité des centres-villes et centres-bourgs, mais le problème est que les loyers commerciaux y sont plus chers !	<p>Le dynamisme des centralités passera aussi par des changements de comportements et de besoins des ménages (évolutions sociétales, vieillissement de la population...).</p> <p>Par ailleurs, on peut espérer que les réflexions permettant de modifier la fiscalité en faveur des centralités et au détriment des opérations en extension finissent par aboutir.</p>
PLUi	Le PLUi approuvé est-il soumis au SCoT ?	<p>Le PLUi de la Bretagne Romantique a été élaboré en compatibilité avec le SCoT en vigueur.</p> <p>Il devra être mis en compatibilité avec le SCoT révisé. Mais il a de toute façon été construit en tenant compte des travaux de la révision du SCoT.</p> <p>Tous les documents d'urbanisme locaux sont concernés.</p>
Location saisonnière	Le SCoT agit-il sur ce sujet ?	<p>Le SCoT vise à augmenter la part des résidences principales, au détriment des résidences secondaires.</p> <p>Mais ce sont les PLU/PLUi qui vont permettre de mettre en œuvre les orientations nationales et le projet des élus en la matière.</p>
Vocabulaire	Parler de « mobilités actives » plutôt que de « mobilités douces ». Et le « biogaz » c'est plus de l'« agri-gaz »	

Pièces jointes : Support de présentation